



CONSEIL MUNICIPAL D'OFFLANGES

PV REUNION DU 08/09/2023

Présents :

MM.BARBIER Cédric - CHAUCOUVERT Bruno –COMTE Claude –GRAS Jean Michel – GUELLE Jean Marie - Alexandre LENOBLE - JACQUOT Gilbert –THABARD Jean Claude – THABARD Nicolas – VINCENT Thierry.

Excusés : GERARDIN Ludivine (pouvoir à Jean Michel GRAS)

Secrétaire de séance : Nicolas THABARD

Ouverture de séance à 20h30

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 04 juillet 2023

M. Jean Michel GRAS émet des réserves quant au traitement des dossiers « carrière » par le Conseil.
M LENOBLE demande que soit rajouté dans le contrat de forage qu'en fin d'exploitation l'ensemble des redevances payées par la carrière le soient sur les quantités extraites.
L'ensemble du conseil est d'accord avec cette proposition.
Le compte rendu est approuvé avec 8 voix pour, 1 abstention et 2 contre.

M. Jean Michel GRAS quitte la séance.

2. Choix de l'agent recenseur pour le recensement de la population 2024

Le recensement aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024. Un candidat s'est proposé : M. Didier TIGNOLET. Le conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité (9 voix) et fixe l'indemnité à percevoir à 750€ bruts.

3. Travaux halle du terrain de sport

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour le devis proposé par l'entreprise ECR pour un montant de 1500€ HT pour les travaux de sondage des sols.

4. Travaux mur de soutènement – désignation d'une assistance à maîtrise d'ouvrage

Le SIDEC a fait une proposition d'accompagnement de ses services pour ce dossier pour un montant de 1 371.00€ HT. Le Conseil se prononce pour cet accompagnement (7 pour / 1 contre / 1 abstention)

5. RPQS EAU 2022 (Rapport sur le prix et la qualité de service)

Le Conseil prend connaissance du RPQS 2022.

On note une diminution de la quantité importée auprès du Syndicat. 11 prélèvements bactériologiques ont été effectués ; tous ont obtenu la note A (très bonne qualité).

Le Conseil approuve ce RPQS à l'unanimité.

6. Présentation du rapport annuel du SYDOM

M. le Maire présente le rapport annuel du SYDOM.

Claude COMTE rappelle que les déchets verts devront en 2024 disparaître des poubelles grises.

Chacun peut acquérir un composteur auprès du SYDOM au prix de 15€.

7. Destination des coupes 2023 / 2024

Pour rappel, l'affouage 2023 se situera dans les parcelles 21/22/23/24/27.

Le Conseil désigne BARBIER Luc, BEJEAN Christophe et MESPLIE Hervé comme garants.

Le prix de l'affouage est fixé à 100€.

L'ONF a annoncé que la destination des coupes 2024 se feront dans les parcelles 28 30 36 37.

Approuvé à l'unanimité.

8. Nettoyage des sources

Il aura lieu le samedi 09/09. Rdv fixé à 9h.

9. Repas Communal

Le conseil Municipal fixe la date du Repas communal au 09/12 et retient Jacques ROUX pour l'animation.

10. Questions diverses

- M. PFEFFERKORN sollicite l'achat d'une bande de terrain le long de sa maison (6 Rue de la Cloutière) pour la création d'un escalier extérieur. Le dossier sera étudié au prochain conseil municipal.
- Les fossés le long du terrain de sport et au niveau du Chemin de St Pierre (bas des grattes – RD 243) ont été nettoyés par l'entreprise DRUOTON (montant de 1 500.00€)
- M. le Maire propose la mise en place d'un panneau (accès interdit à tous véhicules sauf ayant droits) à l'entrée de la Rue de la Chaux.
M LENOBLE propose que le même panneau soit mis au niveau de la Rue de la Cloutière.
Le conseil Municipal donne son accord.
- Notre commune fait partie d'un classement au titre de catastrophe naturelle pour la sécheresse de l'été 2022, paru au journal officiel. Suite à cet arrêté paru au journal officiel le vendredi 08 septembre 2023, les administrés disposent d'un délai de 30 jours pour déclarer le sinistre auprès de leurs compagnies d'assurance.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21h50.

